

Aaxen

Société par actions simplifiée
Au capital social de 10.418.410 euros
Siège social : 39 rue de la Gare de Reuilly, 75012 Paris
RCS Paris 503 182 073

(la "**Société**")

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVÉ EN DATE DU 7 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 7 mai,

La société KDC/ONE Europe, société par actions simplifiée au capital de 1.543.407,50 euros, dont le siège est situé 39 rue de la Gare de Reuilly, 75012 Paris, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 851 826 891 (l'"**Associé Unique**"), a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission de Jane Fletcher de ses fonctions de président de la Société ;
- Constatation de la démission de Nicolas Beugnot de ses fonctions de directeur général de la Société ;
- Désignation de Nicolas Beugnot en qualité de président de la Société ;
- Désignation de Benoit Wissocq en qualité de directeur général de la Société ; et
- Pouvoirs pour les formalités.

KPMG SA, commissaire aux comptes titulaire de la Société, a été informé de la prise des présentes décisions et n'a pas formulé d'observations.

L'Associé Unique a préalablement aux décisions ci-dessous, pris connaissance des documents suivants :

- Les statuts de la Société en vigueur à la date des présentes ;
- La lettre de démission de Jane Fletcher de ses fonctions de président de la Société ; et
- La lettre de démission de Nicolas Beugnot de ses fonctions de directeur général de la Société.

Première décision – Constatation de la démission de Jane Fletcher de ses fonctions de président de la Société

L'Associé Unique, connaissance prise de la lettre de démission de Jane Fletcher, prend acte de la démission de Jane Fletcher de son mandat de président de la Société.

En conséquence, l'Associé Unique donne quitus de sa gestion à Jane Fletcher en date du 27 mars 2026.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Deuxième décision – Constatation de la démission de Nicolas Beugnot de ses fonctions de directeur général de la Société

L'Associé Unique, connaissance prise de la lettre de démission de Nicolas Beugnot, prend acte de la démission de Nicolas Beugnot de son mandat de directeur général de la Société.

En conséquence, l'Associé Unique donne quitus de sa gestion à Nicolas Beugnot, avec effet immédiat à la date des présentes.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Troisième décision – Désignation de Nicolas Beugnot en qualité de Président de la Société

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet immédiat :

Monsieur Nicolas Beugnot, né le 3 août 1967 à Royan, France, de nationalité canadienne, demeurant 153, avenue du Béarn, Saint-Lambert (Québec) J4S 1K8,

en qualité de nouveau président de la Société, pour une durée indéterminée. À l'égard des tiers, le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social conformément à l'article 11 des statuts de la Société. Monsieur Nicolas Beugnot ne recevra aucune rémunération pour ses fonctions. Cependant, ce dernier pourra prétendre au remboursement de ses frais au titre de ses fonctions sur présentation de justificatifs.

Monsieur Nicolas Beugnot a déclaré par avance accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour exercer lesdites fonctions.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Quatrième décision – Désignation de Benoit Wissocq en qualité de directeur général de la Société

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet immédiat :

Monsieur Benoit Wissocq, né le 12 octobre 1975 à Amiens, France, de nationalité française, demeurant 45 avenue du Général Leclerc, 92250 La Garenne Colombes,

en qualité de nouveau directeur général de la Société, pour une durée indéterminée. À l'égard des tiers, le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social conformément à l'article 12 des statuts de la Société. Monsieur Benoit Wissocq ne recevra aucune rémunération pour ses fonctions. Cependant, ce dernier pourra prétendre au remboursement de ses frais au titre de ses fonctions sur présentation de justificatifs.

Monsieur Benoit Wissocq a déclaré par avance accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour exercer lesdites fonctions.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Cinquième décision – Pouvoirs pour formalités

L'Associé Unique décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte pour procéder à tous dépôts et toutes formalités prévues par la loi.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.

Bon pour acceptation des fonctions de président

Signed by:

F59C049739FB4BE...

KDC/ONE Europe

Représentée par Nicolas Beugnot

Signed by:

F59C049739FB4BE...

Nicolas Beugnot

Signature précédée de la mention "Bon pour acceptation des fonctions de président"

Bon pour acceptation des fonctions de directeur
général

Signed by:

3070278952344EE...

Benoît Wissocq

Signature précédée de la mention "Bon pour acceptation des fonctions de directeur général"